

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 1er Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Alain DESGRE à Jean-Jacques MARTEIL
Anne-Marie GARANGE à Christian GUEGUEN
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Lucien MONNERIE à Arlette BUZARE

Absent (s) excusé(s) :

Patrick GUILBAUDEAU

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	26 Janvier 2023
Date de l'affichage	26 Janvier 2023
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2023 09 **Construction d'un gymnase en extension du tennis de Polignac et rénovation du club house du tennis club : demande de subventions**

Rapporteurs : C. Guéguen / J. Grèves

Le projet consiste à construire un gymnase de 660 m² en extension du tennis de Polignac (1 400 m² d'emprise au sol existant), à habiller le hangar du tennis et à rénover le club house (94 m²) avec une extension (17 m²).

Lors de sa séance du 27 septembre 2022, le Conseil Municipal a notamment autorisé Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour ce projet. Celui-ci a été accordé le 10 janvier 2023.

Il s'agit cette fois de proposer un plan de financement détaillé prévisionnel et de demander des subventions, notamment la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux).

Le projet neuf de gymnase comprend une salle multi-activités (volley, etc.) de 280 m² sous 7 m de hauteur de plafond, 2 autres salles multi-activités (danse, tennis de table, etc.) de 120 et 80 m² sous 3,50 m de hauteur de plafond, et des vestiaires, sanitaires et locaux techniques. Le hangar du tennis est habillé d'un bardage métallique posé sur un mur périphérique. La rénovation du tennis club consiste en une refonte totale de l'aménagement intérieur (vestiaires, sanitaires, club-house et bureau) et un hall d'entrée en extension de 17 m². Le chauffage est de type chaudière à condensation à granulés bois. Concernant la réglementation thermique, la réglementation n'exige pas la RE2020 pour ce type de bâtiment mais le projet est quand même très proche de la RE2020.

Calendrier prévisionnel

Environ 9 mois de travaux

- Lancement du marché de travaux : en décembre 2022
- Démarrage des travaux : début février 2023 pour une livraison fin octobre 2023.

Coût prévisionnel des dépenses au 11/01/2023 :

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	Montant HT	Montant TTC
Prestations intellectuelles Honoraires de maîtrise d'œuvre	65 000,00 €	78 000,00 €
Autres Études et contrôles	20 192,29 €	24 230,75 €
Travaux	944 662,01 €	1 133 594,42 €
Imprévus et révisions de prix (3% des travaux)	28 346,07 €	34 015,28 €
TOTAL au 11/01/2023	1 058 200,37 €	1 269 840,45 €

Plan de financement prévisionnel au 11/01/2023 (DETR niveau 2) :

Besoins	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Prestations intellectuelles	75 759,49 €	Subvention État (DETR) 47% de 450 000 €	211 500 €	Jusqu'à 20%
Travaux	944 662,01 €	Autres : - ADEME (Fonds chaleur)	32 000 €	3%
Autres	37 778,87 €	Autofinancement	814 700,37 €	Au moins 77%
TOTAL HT	1 058 200,37 €	TOTAL HT	1 058 200,37 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le projet de gymnase en extension du tennis de Polignac et rénovation du club house du tennis club ;

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 23 janvier 2023 ;

DONNE son accord sur le projet présenté et son plan de financement prévisionnel ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux), de l'ADEME et de tout autre organisme, pour ce projet.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 2 Février 2023
Le Maire,
Joël DANIEL

